



© A voix haute

Atelier de l'association marseillaise À voix haute.

COLLECTIFS FLE : FAIRE ENTENDRE LEURS VOIX

De Marseille à Paris, les formateurs de FLE se rassemblent en « collectifs ». Ils agissent de la sorte ensemble pour défendre, faire évoluer leurs conditions de travail et connaître la diversité et richesse de leur métier. Ainsi émergerait une autre façon de considérer et enseigner le FLE ? Rencontre avec quelques-uns de leurs représentants.

PAR SOPHIE PATOIS

Q u'ils organisent un cours de FLE géant en plein air, des rencontres informelles au « comptoir » ou des ateliers réguliers pour échanger sur leurs pratiques pédagogiques, ceux qui animent et participent aux collectifs de FLE ne manquent pas d'énergie et d'imagination ! Bien décidés à agir de concert pour faire entendre leurs aspirations et leurs voix... « À l'origine du collectif IDF [qui a vu le jour en 2018], il y a avant tout une prise de conscience que l'on est seul dans notre métier et que l'on a besoin de créer du lien, d'échanger entre pairs pour avancer », rapporte ainsi Maëva.

Le partage plutôt que la revendication

Un besoin « naturel » d'unir ses forces ? « *Un seul cerveau, c'est pénible !* résume en riant Audrey qui fait elle aussi partie des 12 membres moteurs d'IDF. *Ce qui est intéressant dans le collectif tel que nous avons essayé de le faire grandir, c'est que ce n'est pas un collectif de revendication mais de partage. Le désir commun, c'est le partage d'action.* » Proposer des activités mais sans rien imposer, tel est le credo, voire la condition sine qua none ! « *C'est dur de parler d'une même voix à plusieurs,* reconnaît Audrey. *Ce n'est pas parce qu'on fait le même métier qu'on a le même point de vue. Mais ce qui nous*

anime à chacune de nos réunions, ce sont précisément nos désaccords. Ce principe est très respecté au sein du collectif. Sans vantardise, il y a un vrai débat permanent. Ce qui est épuisant, mais passionnant ! »

Partager ses expériences, ses besoins et ses envies, débattre autour de problématiques communes... Le collectif FLE Paris IDF se retrouve lors de rencontres informelles autour d'un verre (le premier mercredi du mois) et d'ateliers mensuels (un samedi après-midi par mois). Qu'il soit question du statut d'indépendant et de ses aléas ou de pratiques pédagogiques spécifiques

« Sans vantardise, il y a un vrai débat permanent. Ce qui est épuisant, mais passionnant ! »
(Audrey, du collectif IDF)

pour des publics de non-lecteurs par exemple, chacun est invité à participer en toute liberté ! « Dans ces ateliers et tables rondes nous mettons en avant le dialogue et l'échange, souligne Maëva. Ce n'est pas du tout vertical ! Tout le monde est "sachant" et on a tous à apprendre de l'expérience d'autrui. Quand on a démarré, cela en a déconcerté plus d'un qui attendaient une "formation de formateurs" classique. Mais nous ne sommes pas là pour fournir "la" réponse, qui n'existe pas selon nous... Et les thèmes abordés sont aussi suggérés par les personnes qui nous suivent via la boîte mail, Facebook ou LinkedIn. »

Au-delà des revendications légitimes portées par ailleurs par des mouvements du type « Stop précarité FLE » (voir FDLM 433), le collectif semble cristalliser énergies et envies d'innover : « On a créé une sorte de "Think Tank" pour réfléchir entre autres à la notion d'atelier, détaille Audrey. Avec Sarah, par exemple, nous en avons coanimé un sur la phonétique et on

s'interroge sur la manière de le prolonger en proposant d'autres types de collaboration et élaboration collectives. On teste les outils adéquats. Notre utopie serait aussi d'avoir un lieu à nous pour nous retrouver, apprendre, expérimenter ensemble... »

Des réalités régionales très différentes

Implantés dans les grandes villes (Paris, Toulouse, Lyon, Marseille...) les collectifs FLE se suivent et ne se ressemblent pas... forcément. « Les réalités régionales sont complètement différentes, remarque encore Audrey. Nous sommes en contact d'une région à l'autre mais tous très proches du terrain et des besoins de nos zones géographiques. En Île-de-France, il y a tout. Vous avez un problème d'ordre juridique pour vos apprenants, vous savez à qui vous adresser... Ce n'est pas la même chose pour les collègues de Lyon où c'est un désert ! À Marseille, ils sont hyper réactifs parce qu'il n'y a pas d'accompagnement des migrants en grande précarité. »

Dans l'histoire du collectif FLE, Marseille a d'ailleurs joué les pionnières. « FLE attaque » (devenu « Collectif

FLE Marseille » en 2009) créé en 2005, a ouvert la voie. « Nous nous battons collectivement pour rendre accessible à tous et toutes l'accès aux formations en français, c'est notre plus gros chantier de mobilisation, indique Elsa, qui en fut l'une des membres les plus actifs. Les conditions administratives déterminent souvent l'accès aux formations linguistiques : être titulaire d'un titre de séjour, être inscrit à Pôle Emploi... Ce qui amène les organismes de formation à proposer des groupes-classes constitués sur la base de critères administratifs et non par rapport aux niveaux et besoins linguistiques des personnes. Or pour nous l'accès au cours de FLE est un droit qui devrait être inconditionnel. »

Outre la défense des droits et intérêts des apprenants, ce collectif s'est constitué aussi et surtout pour soutenir les enseignants. Elsa en a fait l'expérience, dès sa première embauche en tant que formatrice de FLE : « J'ai assisté à une première réunion du collectif et je n'en suis plus jamais partie ! Cela faisait du bien de pouvoir échanger avec des personnes qui avaient connu le même contexte professionnel et avaient pu le quitter.

Cela offrait d'autres horizons possibles, d'autres manières de voir les choses. Tout à coup, cela aiguïait le regard politique que je pouvais avoir sur la profession. Le collectif m'a permis de mieux me défendre, de demander que mes droits soient respectés, notamment pour la rémunération. Quelques années plus tard, j'ai pris conscience que je ne pouvais pas tout régler toute seule dans la structure où j'étais. J'ai fini par en partir et créer en 2017 l'association À voix haute (voir encadré). Je peux maintenant exercer mon métier en respectant les valeurs et l'éthique qui me portent au quotidien. »

« Le collectif m'a permis de mieux me défendre, de demander que mes droits soient respectés »
(Elsa, fondatrice du collectif À voix haute)

Se mobiliser ensemble et agir pour le bien de tous : cela ressemble à s'y méprendre à une action syndicale. « On a toujours dit qu'on ne serait pas un syndicat, conteste Audrey, à Paris. Le syndicalisme ne demande pas de bénévoles. Il faut connaître le droit du travail, il faut avoir un avocat qui bosse avec vous. Le prix libre et le bénévolat, cela ne marche pas avec le syndicat ! » Même avis à Marseille : « La charge de travail est énorme pour animer un syndicat, assure Elsa. Aucun formateur ou formatrice n'a de temps disponible pour cela. Et le métier est si varié, qu'il en faudrait presque plusieurs ! » Reste qu'un vrai besoin d'action collective apparaît, peut-être amplifié par la période Covid qui a détérioré les conditions de vie et de travail. « Depuis deux ans, observe Elsa, nous sommes de plus en plus questionnés sur notre organisation et des projets de collectifs émergent un peu partout. Pour moi, la volonté des formateurs et formatrices d'être mieux défendus et informés et de voir leur métier valorisé, est criante. » ■

À VOIX HAUTE : LE COLLECTIF AVANT TOUT !

Créée en 2017 à Marseille, cette association propose des cours de FLE gratuits ouverts à tous sans restriction. Les thématiques abordées sont choisies avec les participants. Ainsi les parents d'élèves suivent des cours dédiés afin de mieux communiquer avec les équipes enseignantes de leurs enfants. « On part véritablement des besoins des personnes, souligne Elsa. On a décidé aussi d'ouvrir l'organisation administrative d'À voix haute aux participant(e)s des ateliers. C'est important d'offrir à ces personnes un lieu de pouvoir et de décision qui leur est rarement ouvert. C'est également une manière de s'approprier le français, les codes, les usages, dans un autre contexte. Aujourd'hui, l'association est gérée par un conseil d'administration de 15 personnes dont 12 sont issues des ateliers. Et il n'y a pas de président(e) mais une direction collective ! » Le fonctionnement de l'association fait d'ailleurs l'objet d'un atelier sociolinguistique. Lors de l'Assemblée générale, le bilan est présenté de manière ludique : comme dans un cours de FLE avec des jeux de type « memory »... « Cette direction collégiale et cette horizontalité surprennent les financeurs », reconnaît Elsa. Mais en mettant la création pédagogique au cœur du sujet, À voix haute tient le pari et répond à une demande forte. L'association travaille beaucoup avec les CADA (Centres d'accueil pour demandeurs d'asile) et emploie trois salariés. Elle reçoit de 120 à 130 apprenants par an répartis en une dizaine de groupes de niveaux et objectifs différents. ■

Pour en savoir plus : <https://www.associationavoixhaute.com/>